

Équipier de Première Intervention (E.P.I.)

Objectif

- Appliquer les consignes de sécurité incendie.
- Savoir utiliser les moyens de première intervention.
- Réagir efficacement face à un début d'incendie.
- Connaître les règles élémentaires de prévention.

Réglementation

Conformément au Code du Travail :

- Article R4227-28 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.
- Article R4227-39, modifié par Décret 2011-1461 du 7 novembre 2011 : La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.
- Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Public

Personnel désigné EPI par l'employeur ou l'exploitant.

Pré-requis

Aucun

Durée

4 heures

Groupe

12 participants maximum

Date

A la demande

Lieu

Intra-entreprise

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Accessibilité

Cette formation peut-être accessible aux publics en situation de handicap, des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.

Nous contacter pour plus d'information.

Tarif

Nous consulter.

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com

Équipier de Première Intervention (E.P.I.)

Programme

Théorie

- Le risque d'incendie dans l'établissement
- Connaissance du feu : triangle du feu, classes de feux, agents extincteurs...
- Les différents moyens et procédés d'extinction
- Reconnaissance des moyens de secours de l'établissement
- Utilisation des extincteurs et RIA
- Les consignes de sécurité
- L'alarme et l'alerte
- Principes d'évacuation

Pratique

- Exercices d'extinction par les stagiaires sur générateur de flammes

Les + de SECOURISK

- Le contenu de cette formation a été validé par un préventionniste incendie.
- Cette formation est dispensée par des formateurs sapeurs-pompiers ou experts en sécurité incendie qui vous feront partager leur connaissance du feu.
- Formation sanctionnée par une attestation de stage et la remise d'un livret memento.
- Notre Centre de formation est certifié DATA DOCK. Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).

Modalité d'évaluation/validation

Évaluation formative lors d'une mise en situation pratique.

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation sera délivrée au participant.

Méthodes mobilisées

Modalités pédagogiques

- Apport théorique et pratique, avec alternance de mise en situation sur feu réel simulé.
- Visite de site

Moyens et outils pédagogique

- Livret « Prévention du risque incendie » remis aux stagiaires
- Unité mobile de formation comportant des extincteurs à Eau, à CO2, générateur de flamme, couverture anti-feu, cage à explosion).
- Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur
- Vidéos et diaporamas